



## Peut on revenir sur un jugement?

Par **Fry29**, le **26/04/2016** à **10:02**

Bonjour,

Rupture de Pacs en 2015, puis suite à une médiation nous avons décidé de faire une garde alternée sur la base de bonne entente. Nous avons eu un jugement en 2015 sur cet accord.

Aujourd'hui, suite à un mauvais comportement de mon ex-partenaire, je souhaite demander la garde exclusive.

Que puis je faire ? Un avocat ? refaire une médiation ?

Merci beaucoup.

Une maman vraiment désespérée.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2016** à **10:38**

Bonjour,

Qu'appellez-vous "mauvais comportement" et "de qui ?"

Si vous voulez modifier les droits de garde, d'hébergement et de visites, il vous faut un nouveau jugement et cela passe par le JAF.

Par **Fry29**, le **26/04/2016** à **11:04**

Merci de votre réponse.

Mon ex, est un manipulateur. Il me manipule et les enfants aussi.

Lors de notre séparation devant la médiatrice, il était question de changer d'école aux filles car vu notre écart de revenu lui 4000€, Voiture de fonction et essence payé et moi 250€ RSA. Je ne l'ai pas fait la 1ère année car j'avais peur de la répercussion sur nos enfants de 3 ans et 5 ans et demi avec tout ce changement. Devant la médiatrice, il était convenu qu'il participe à hauteur de 15€ pour les frais d'essence en plus de la pension. On était ok sur cela, on a accepté de ne pas le rajouter à l'accord car c'était temporaire uniquement pour l'année scolaire en cours.

L'année d'après, j'ai eu des soucis de famille et santé et il m'a promis de s'occuper de l'inscription des enfants. Sauf qu'il a rien fait il a continué dans la même école et n'a même pas posé mon dossier pour les frais de cantine.

Quand je me suis rendu compte il était trop tard et il avait lavé le cerveau aux enfants en leur disant que je voulais les séparer des leurs copines et etc... Donc j'ai dû supporter encore une année de plus les trajets à mes frais.

La je me suis prise à l'avance pour l'école et il était censé réfléchir sur 2 écoles. Dont une à mi chemin entre nos 2 domiciles. Sachant que cette école est à 2 min de son travail. Sur le dossier il était inscrit avant le 22 avril. N'ayant pas de réponse de sa part je le contacte et il me répond hier qu'il n'aime pas cette école et il ne changera pas d'avis sans plus d'explication. Donc il a juste voulu gagner du temps. Entre temps, il a acheté une maison près de l'école des filles à 1 min en voiture. Et expliqué aux filles que c'étaient cool pour elles et leurs copines. Et donc encore moi la méchante.

Mes filles sont d'accord pour changer d'école.

La plus petite depuis plus d'un an ne veut plus aller chez son père, car quand elle me réclame son père la menace de devenir très méchant avec elle. Elle pleure bcp et elle est très à fleur de peau. La grande, elle culpabilise de le laisser car il lui dit qu'il serait triste etc... Donc elle sait plus quoi penser.

Je lui garde les enfants pendant ses semaines de vacances car soit disant il peut pas poser de jour. Puis au final c'est pas tout à fait la vérité. Ou qu'ils finissent très tard.

Voilà une petite partie du problème.

Par **Fry29**, le **26/04/2016** à **11:16**

J'ai juste oublié de mettre qu'il n'a jamais même pas une fois payé les 15€.

On devait prendre un avocat chacun à la base. Mais il m'a fait culpabiliser en disant qu'il serait ruiné et ne pourrait plus payer son loyer. J'ai donc cherché une solution et j'ai trouvé la médiation qui lui a coûté selon son revenu moins de 100€.

Il espérait me payer 25€ par enfant mais la médiatrice lui a expliqué que j'étais très sympa avec lui mais que la il s'agissait de ses enfants.